



Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

Procès-verbal

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de convocation : 25 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le trois mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Seurin de Cadourne régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric LARROQUE, maire.

Présents : LARROQUE Frédéric, BIROT Stéphane, ANTRAS Didier, DEGAS Alain, VERGEZ Béatrice, MUNCK Gina, PETIT Thierry, LASSERE Ludovic (heure d'arrivée : 19 h 16), MATHIEU Alban, LABOY Sandra, PERRAULT Virginie, MONTET Alain.

Procurations : Mme CHEVRIER Christine à Mme MUNCK Gina, M. FAUCHEY Cédric à Mme PERRAULT Virginie (heure d'arrivée de M. FAUCHEY Cédric : 19 h 55)

Absent : NEGRIER Sandra

Présence de Corinne BENARD, comptable et Stéphanie CHEVALIER, secrétaire.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un secrétaire de séance choisi au sein du conseil. Le Conseil Municipal désigne Monsieur BIROT Stéphane pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Ligne de trésorerie ou prêt relais
- Débat d'Orientation Budgétaire n° 2/Projets pour l'année 2025
- Habitat inclusif « Les Martinets » :
 - * animateur-coordonateur
 - * clôture, VRD, terrassement
- Immeuble Batailley : Déclaration d'Utilité Publique
- Cotisation Maison des Jeunes
- Panneaux de signalisation des châteaux : prix emplacement pour châteaux extérieurs à la commune
- Dépôts sauvages et incivilités : instauration d'une amende administrative forfaitaire
- Informations et questions diverses

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 14 janvier 2025 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

ACCORD POUR UN PRÊT RELAIS À COURT TERME VARIABLE

Délibération n° 011C_2025_DEL

Délibérations n° 11 2025 DEL et n° 11B 2025 DEL annulées

Monsieur le Maire explique à son conseil municipal qu'il est nécessaire de faire appel à un prêt relais pour pallier aux dépenses les plus urgentes de la commune.

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

En effet, la construction des 8 logements inclusifs et la maison de partage sont sur le point de se terminer, les plafonds de l'église se dégradent de manière dangereuse obligeant la commune à interdire une partie au public et la toiture de la future crèche est à refaire entièrement.

Afin de pallier à toutes ces dépenses, Monsieur le Maire propose de recourir à un prêt relais d'un montant de 300 000€, qui sera remboursé en fin d'année ou début de l'année prochaine par les rentrées des subventions et des dotations de l'état en cours d'année.

Il présente les deux formules :

- Le crédit Agricole sur 2 ans maximum avec une échéance annuelle, des frais de dossier de 360 € aux conditions suivantes :
 - Euribor 12 mois jour
 - Marge 1.05 %
 - Taux global de 3.49 %

- Le Crédit Mutuel sur 3 ans maxi avec des échéances trimestrielles, des frais de dossier de 300 € aux conditions suivantes :
 - o Taux de base : 3,8990% révisable
 - o Taux effectif global : 3,9345% l'an

Le conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTÉ de prendre un prêt relais afin de pallier aux dépenses nommées ci-dessus

DÉCIDE de choisir la proposition du Crédit Agricole avec les conditions décrites ci-dessus.

MANDATE Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches nécessaires à cette opération.

CONFÈRE en tant que de besoin toutes les dispositions utiles pour instruire le dossier et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Arrivée de Ludovic LASSÈRE à 19 h 16.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE N° 2 / PROJETS POUR L'ANNÉE 2025

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

COMMUNE DE SAINT SEURIN DE CADOURNE

Exercice : 2025

Dépenses de fonctionnement

03/03/2025

Vue d'ensemble N-1 & année en cours.		Prévu N-1	Réalisé N-1	Rar N-1	Prévu N
002	-Résultat de fonctionnement reporté	0.00	0.00	0.00	
022	-Dépenses Imprévues	0.00	0.00	0.00	
023	-Virement à la section d'investissement	97 858.61	0.00	0.00	
6042	-Achats de prestations de services <i>Contrat 18 600 €</i>	26 000.00	21 477.87	0.00	23 000,00
605	-Achats de matériel, équip. et travaux	0.00	0.00	0.00	
60611	-Eau et assainissement	5 000.00	4 466.85	0.00	5 000,43
60612	-Énergie - Électricité	30 000.00	29 568.84	0.00	31 000,00
60621	-Combustibles	10 000.00	9 282.32	0.00	10 000,00
60622	-Carburants	6 000.00	4 121.46	0.00	5 000,00
60623	-Alimentation	2 500.00	1 131.96	0.00	2 000,00
60624	-Produits de traitement	50.00	0.00	0.00	
60628	-Autres fournitures non stockées <i>diar</i>	700.00	737.30	0.00	800,00
60631	-Fournitures d'entretien	3 000.00	1 838.22	0.00	2 000,00
60632	-Fournitures de petit équipement <i>150 € pour contrat</i>	18 000.00	3 838.88	0.00	7 000,00
60633	-Fournitures de voirie <i>voirie</i>	0.00	0.00	0.00	
60636	-Vêtements de travail	600.00	723.20	0.00	1 000,00
6064	-Fournitures administratives	3 234.37	2 187.99	0.00	3 000,00
6065	-Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	500.00	0.00	0.00	500,00
6067	-Fournitures scolaires <i>15 €/enf</i> 43 enfants x 50 €	2 025.00	2 146.62	0.00	2 150,00
6068	-Autres matières et fournitures <i>engrais/desherbant</i>	500.00	646.24	0.00	700,00
612	-Redevances de crédit-bail <i>Standard</i>	3 200.00	3 168.00	0.00	3 200,00
613	-Locations <i>parcelle quinquantes</i>	1 200.00	1 494.55	0.00	2 000,00
61521	-Entretien terrains <i>floris/pompage</i>	1 000.00	3 252.90	0.00	3 500,00
615221	-Entretien, réparations bâtiments publics <i>Commune</i>	8 000.00	3 293.57	0.00	3 000,00
615228	-Entretien, réparations autres bâtiments <i>locataires</i>	10 000.00	895.02	0.00	5 000,00
615231	-Entretien, réparations voiries	0.00	0.00	0.00	
615232	-Entretien, réparations réseaux	2 500.00	0.00	0.00	
61551	-Entretien matériel roulant	4 000.00	2 106.23	0.00	3 000,00
61558	-Entretien autres biens mobiliers	2 000.00	2 321.37	0.00	3 000,00
6156	-Maintenance <i>Extincteurs/EP</i>	9 500.00	8 682.59	0.00	10 000,00
6168	-Autres primes d'assurance	16 000.00	14 865.56	0.00	17 500,00
618	-Divers <i>Journal du Docteur/la vie Communale</i>	400.00	276.80	0.00	400,00
6216	-Personnel affecté par GFP rattachement <i>autres locataires</i>	2 000.00	1 120.00	0.00	3 500,00
622	* -Rémunérations intermédiaires	8 500.00	5 263.70	0.00	18 000,00
623	-Pub., publications, relations publiques	11 000.00	15 781.24	0.00	14 000,00
624	Δ -Transports biens, transports collectifs	4 000.00	3 222.00	0.00	4 000,00
626	-Frais postaux et frais télécommunication	8 000.00	5 904.46	0.00	6 500,00
627	-Services bancaires et assimilés <i>Frais CB</i>	50.00	40.38	0.00	50,00
6281	-Concours divers (cotisations) <i>Syndicats</i>	4 000.00	3 879.93	0.00	4 000,00
6282	-Frais de gardiennage	500.00	503.42	0.00	500,00
62875	-Remb. frais aux communes membres <i>300 € ex bonifié</i>	0.00	0.00	0.00	6 000,00
62876	-Remb. frais à un GFP de rattachement <i>3000 € ex bonifié</i>	4 500.00	4 120.87	0.00	
62878	-Remb. frais à des tiers <i>Pertes de l'année</i>	0.00	28.26	0.00	
631	-Impôts, taxes, versements (Admin. <i>USNFP/CDG</i>)	4 500.00	3 673.37	0.00	4 000,00
635	-Autres impôts, taxes (Admin Impôts) <i>T foncière</i>	9 000.00	8 503.00	0.00	9 000,00
637	-Autres impôts, taxes (autres <i>TEOM</i>)	400.00	353.90	0.00	400,00
6411	-Personnel titulaire	195 000.00	191 592.68	0.00	196 000,00
6413	-Personnel non titulaire <i>Florence</i>	11 000.00	6 699.50	0.00	5 000,00
6415	-Congés payés	100.00	0.00	0.00	
64168	-Autres emplois aidés	0.00	0.00	0.00	

* Avocat Champellan 15 000 €
 Franck Vergey 1 500 €
 Réductions de Coaps 1 500 €

Δ Piscine 1 215 € (9 x 135 €)
 Voyage ados 1 800 €
 Soutie fin d'année ecol 985 €

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

COMMUNE DE SAINT SEURIN DE CADOURNE

Exercice : 2025

Dépenses de fonctionnement

03/03/2025

Vue d'ensemble N-1 & année en cours.		Prévu N-1	Réalisé N-1	Rar N-1	Prévu N
6417	-Rémunérations des apprentis <i>Acron (12 non)</i>	14 000.00	7 456.82	0.00	12 000,00
6450	-Charges sécurité sociale et prévoyance <i>Ass Agents</i>	130.00	129.00	0.00	9 500,00
6470	-Autres charges sociales	85 000.00	81 300.65	0.00	88 000,00
648	-Autres charges de personnel <i>Frais NFR / Visites</i>	7 500.00	10 266.71	0.00	6 700,00
65311	-Indemnités de fonction <i>plus</i>	36 500.00	28 842.94	0.00	40 000,00
65313	-Cotisations de retraite	2 000.00	1 212.00	0.00	2 000,00
65314	-Cotis. sécurité sociale - part patronale	0.00	0.00	0.00	
65315	-Formation	100.00	0.00	0.00	
6541	-Créances admises en non-valeur <i>7 239,34 + 637,8</i>	0.00	0.00	0.00	7 875,42
6542	-Créances éteintes <i>Rutor créances</i>	0.00	0.00	0.00	
6553	-Service d'incendie	17 410.00	17 407.80	0.00	16 520,00
65568	-Autres contributions	200.00	120.00	0.00	200,00
6558	-Autres contributions obligatoires	100.00	0.00	0.00	100,00
65736221	-Subv. BA/régie indus.com. sans *	82 000.00	82 000.00	0.00	40 000,00
65738	-Subv.fonct.autres établissements	15 656.00	0.00	0.00	
65748	-Subv.fonct.autres personnes droit privé <i>Associations</i>	0.00	10 866.00	0.00	15 000,00
6583	-Int. moratoires et pénalités sur marchés	0.00	0.00	0.00	
65888	-Autres	5.00	39.27	0.00	40,00
66111	-Intérêts réglés à l'échéance	4 800.00	4 692.12	0.00	4 000,00
6618	-Intérêts des autres dettes	0.00	0.00	0.00	
6688	-Autres <i>pret relais</i>	25 000.00	0.00	0.00	15 000,00
673	-Titres annulés (sur exercices antérieurs)	750.00	0.00	0.00	
6751	-Valeurs comptables immo. cédée (h.	199 470.00	41 754.00	0.00	
6761	-Différences sur réalisations (positives)	0.00	19 946.00	0.00	
681	-Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	27 547.39	26 099.73	0.00	18 861,39
686	-Dot. amort. et prov. Charges financières	0.00	0.00	0.00	
739118	-Autres revers, restit. contrib. directes	0.00	0.00	0.00	
739211	-Attribution de compensation	0.00	0.00	0.00	
739218	-Autres prél./revers. fisc. coll. locales	0.00	0.00	0.00	
73928	-Autres prélév. pour revers. de fiscalité	0.00	0.00	0.00	
Articles utilisés depuis cette année :		0.00	0.00	0.00	
6161	-Multirisques	0.00	0.00	0.00	

30 000 € Foyer.
10 000 € Rur.

692 511,16

* Ligne taux fixe 3,49% pour 300 000 € soit
10 470 € / annuel + 300 € frais de dossier

1044486.37	705343.09	0.00	0.00
------------	-----------	------	------

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

COMMUNE DE SAINT SEURIN DE CADOURNE

Exercice : 2024

Situation comptable par article - 65748

03/03/2025

Dépenses de fonctionnement du 09/01/2024 au 21/01/2025

HT

Chapitre : 65		BP : 153 971.00	BS : 0.00	DM : 0.00			
65748 : Subv.fonct.autres personnes droit p :							Prévu : 0.00
Bord	M/T	Date	Objet	Fonc.	Débiteur/ Créancier	Réalisé	Disponible
68	M-567	03/09/2024	SUBVENTION 2024		ASSOC AVEC ELLES MAIRIE	50.00	-50.00
68	M-568	03/09/2024	SUBVENTION 2024		ASS LES AMIS DE SAINT MARTIN	50.00	-100.00
68	M-569	05/09/2024	SUBVENTION 2024		ASSS ARTS CLUB	230.00	-330.00
68	M-570	05/09/2024	SUBVENTION 2024		CLUB LOISIRS & AMITIÉ SECTION	230.00	-560.00
68	M-571	05/09/2024	SUBVENTION 2024		COMITÉ DES FÊTES	230.00	-790.00
68	M-572	05/09/2024	SUBVENTION 2023/2024		COMITÉ DE JUMELAGE	1 288.00	-2 078.00
68	M-573	05/09/2024	SUBVENTION 2024		A.S.S. FOOTBALL	1 500.00	-3 578.00
68	M-574	05/09/2024	SUBVENTION 2024		HARMONIE UNION PAUILLA	128.00	-3 708.00
68	M-575	05/09/2024	SUBVENTION 2024		LA MACHINE D'ANTAN	230.00	-3 938.00
68	M-576	05/09/2024	SUBVENTION 2024		BOXING CLUB SAINT SEURIN BOXIN	230.00	-4 168.00
68	M-577	05/09/2024	SUBVENTION 2024		A.C.C.A. ST SEURIN	230.00	-4 398.00
68	M-578	05/09/2024	SUBVENTION 2024 1ER ACOMPTE		SYNDICAT D'INITIATIVE MAISON D	3 000.00	-7 398.00
68	M-579	05/09/2024	SUBVENTION 2024		MAISON FAMILIALE ST TRELODY	20.00	-7 418.00
68	M-580	05/09/2024	SUBVENTION 2024		MAISON FAMILIALE DE ST YZANS	20.00	-7 438.00
68	M-581	05/09/2024	SUBVENTION 2024		ASS DON DU SANG CANTON DE PAUI	100.00	-7 538.00
68	M-582	05/09/2024	SUBVENTION 2EME		SYNDICAT D'INITIATIVE MAISON D	3 000.00	-10 538.00
124	M-819	29/11/2024	SUBVENTION 2024		APESTSEURIN	230.00	-10 768.00
124	M-820	29/11/2024	SUBVENTION 2024		F.N.A.C.A COMITÉ CANTONAL	100.00	-10 868.00
TOTAL						10 866.00	-10 866.00
						Réalisé	Disponible
TOTAL Chap. 65						140 488.01	13 482.99

MTU prew 11000€ donne 6000€

(1) : M = mandat
 PM = pré-mandat
 E = engagement
 MA = mandat d'annulation
 T = titre
 PT = pré-titre
 TA = titre d'annulation
 * : Opération d'ordre

Page 1

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

COMMUNE DE SAINT SEURIN DE CADOURNE

Exercice : 2025

Recettes de fonctionnement

03/03/2025

Vue d'ensemble N-1 & année en cours.		Prévu N-1	Réalisé N-1	Rar N-1	Prévu N
002	-Résultat de fonctionnement reporté	152 770.54	152 770.54	0.00	
6419	-Remboursements rémunérations	0.00	1 164.07	0.00	
6459	-Remb. charges sécu. sociale et	0.00	760.00	0.00	
70311	-Concessions cimetières (produit net)	0.00	2 209.28	0.00	
70312	-Redevances funéraires	0.00	800.00	0.00	
7032	-Stationnement et location voie publique	2 000.00	3 764.00	0.00	2 000,00.
70388	-Autres redevances et recettes diverses	3 000.00	5 689.67	0.00	3 000,00
7066	-Redevances services à caractère social	Ados 500.00	315.00	0.00	300,00.
7067	-Redev. services périscolaires et enseign	14 000.00	17 385.00	0.00	17 000,00.
70688	-Autres prestations de services	BPC 14 000.00	17 304.00	0.00	15 000,00
70878	-Remb. frais par des tiers	150.00	180.00	0.00	
7088	-Produits activités annexes	0.00	0.00	0.00	
73111	-Impôts directs locaux	442 000.00	449 633.00	0.00	442 000
73118	-Autres contributions directes	0.00	1 725.00	0.00	
73123	-Taxe com add droit mut ou pub foncière	20 000.00	38 804.00	0.00	25 000
73141	-Taxe sur la conso. finale d'électricité	14 000.00	11 727.54	0.00	10 000
7318	-Autres	0.00	0.00	0.00	
73211	-Attribution de compensation	12 000.00	12 054.00	0.00	12 000
73221	-FNGIR	0.00	0.00	0.00	
732221	-Fonds péréquation ress. com. et	0.00	12 846.00	0.00	
73223	-Fonds départ. DMT0 pour com - 5000	0.00	0.00	0.00	
74111	-Dotation forfaitaire des communes	52 000.00	55 085.00	0.00	52 000
741121	-DSR des communes	18 000.00	23 671.00	0.00	18 000
741126	-Dotation de compensation des EPCI	0.00	0.00	0.00	
741127	-DNP des communes	6 000.00	5 918.00	0.00	5 500,00
742	-Dot. aux élus locaux	3 000.00	3 320.00	0.00	3 000,00
74611	-DGD des communes et EPCI	0.00	3 000.00	0.00	
74718	-Autres participations Etat	Ados 5 000.00	0.00	0.00	
7473	-Participation départements	0.00	0.00	0.00	
7478	-Participation Autres organismes	0.00	0.00	0.00	
74833	-Etat-Compens.exonération taxes	13 850.00	13 886.00	0.00	13 800,00
74834	-Etat-Compens.exonération taxe	0.00	0.00	0.00	
74836	-Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0.00	11 949.00	0.00	
748371	-DETR	0.00	0.00	0.00	
748374	-Dot. biodiversité et aménités rurales	0.00	15 288.00	0.00	
7484	-Dotation de recensement	0.00	1 433.00	0.00	
7488	-Autres attributions et participations	0.00	297.79	0.00	
752	-Revenus des immeubles	68 686.00	78 463.27	0.00	70 000
756	-Libéralités reçues	0.00	1 500.00	0.00	
75888	-Autres	2 000.00	12 739.52	0.00	
761	-Produits de participations	0.00	13.49	0.00	
7688	-Autres	0.00	0.00	0.00	
773	-Mandats annulés (exercices antérieurs)	0.00	69.99	0.00	
7751	-Produits des cessions d'immob. (h.	129 735.00	61 500.00	0.00	
7752	-Produits des cessions d'immo. (ASA)	0.00	0.00	0.00	
7761	-Différences sur réalisations (négatives)	69 735.00	200.00	0.00	
781	-Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	2 059.83	0.00	0.00	7 238,34
786	-Rep. prov. - Produits financiers	0.00	0.00	0.00	
Articles utilisés depuis cette année :		0.00	0.00	0.00	
7328	-Autres fiscalités reversées	0.00	0.00	0.00	
		1044486.37	1017465.16	0.00	846 641,16

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Comptes	DEPENSES INVESTISSEMENT	Dépenses	Dépenses RAR 2024
164	Remboursement emprunt	58 000,00	
165	Caution loyers	2 000,00	
202	Carte communale	15 000,00	
203	Architecte /SPS/ Contrôle/ economiste		10 803,40
2131	Plafonds église	25 000,00	
	Toiture creche	20 000,00	
	Toiture veranda+compteur	6 000,00	
2132/2131	RPA /Maison des partage	52 100,00	380 200,00
	Travaux T5	10 000,00	
2151	Rue St Martin		45 000,00
21538	Borne incendie à Bardis	2 200,00	
2188	Achats de petits matériels	4 920,39	
	Matériel PCS	16 264,00	
0,1			
	TOTAL	211 484,39	436 003,40

20 000 € paysagère
7 200€ route
4 000€ VRD hors marché
2 000€ cloture

33 200;
reste 18 900.

Comptes	RECETTES INVESTISSEMENT	Recettes	Recettes RPA
0,21	Excedent de fonctionnement	154 100,00	
10222	FCTVA	7 900,00	
1641	CARSAT		78 000,00
1322	Region		45 000,00
1341	DETR rue St Martin	13 096,00	
1323	Subvention Maison de partages		213 200,00
	Rue St Martin	8 750,00	
	Subv PCS	6 777,00	
28041632	Amortissement	18 861,39	
165	Caution	2 000,00	
1068	Excedent de fonctionnement		
	TOTAL	211 484,39	336 200,00

CA 2024 et BUDGET PRIMITIF 2025
PORT DE LA MARECHALE

FONCTIONNEMENT

Comptes	Dépenses de fonctionnement	Depenses réalisées en 2024	Restes à Réaliser	BP 2025
60611	Eau	912,14		1 000,00
60612	Electricité marche gourmands	959,29		2 000,00
60632	Fournitures de petits équi	609,68		273,09
61521	Travaux sur terrain (digue Courrian)	21 826,00		9 800,00
61551	Travaux sur matériel	2 028,92		900,00
6541	Créances irrécouvrables	-		100,00
65888	Autres- Régularisation TVA	1,77		3,00
66111	Intérêts emprunts	36,49		20,00
0,23	Virement à la section invest			7 200,00
	TOTAL	26 374,29		21 296,09

Comptes	Recettes de fonctionnement	Recettes réalisées en 2024	BP 2025
70322	Droit de place	6 718,20	5 000,00
74748	Participation commune	30 000,00	10 000,00
752	Guinguette	2 874,34	0,00
	Excédent 2023		
0,02	Excédent 2024	3 998,47	6 296,09
	TOTAL	43 591,01	21 296,09
		17 216,72	0,00

INVESTISSEMENT

Comptes	Dépenses d'investissement	Depenses réalisées en 2024	Restes à Réaliser	BP 2025
164	Remboursement emprunts	4 620,63		5 000,00
21532	Borne incendie port			2 200,00
2188	Tables et bancs	1 585,60	4 714,40	
0,01	Deficit 2024	11 851,81		
	TOTAL	18 058,04	4 714,40	7 200,00
			22 772,44	

Comptes	Recettes d'investissement	Recettes réalisées en 2024	BP 2025
0,21	Prélèvement recettes fonct		7 200,00
1068	Besoin en investissement	11 851,81	
	TOTAL	11 851,81	7 200,00
	Excédent 2024	- 10 920,63	
		6 296,09	

FOYER
CA 2024 et BUDGET PRIMITIF 2025

FONCTIONNEMENT

Comptes	Dépenses de fonctionnement	Dépenses réalisées en 2024	BP 2025
60611	Eau	864,15	1 000,00
60612	Electricité	18 333,05	20 000,00
60631	Fournitures	-	100,00
60632	Petits équipements		
615221	Entretien, réparations		200,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 773,31	2 000,00
6156	Maintenance chaudière	1 799,00	2 000,00
6262	telephone	-	-
65888	Autres (regulation TVA)	1,21	3,00
66111	Interets emprunts	10 598,06	10 000,00
23	Virement à la section invest		20 000,00
	TOTAL	33 366,78	55 303,00

Comptes	Recettes de fonctionnement	Recettes réalisées en 2024	BP 2025
74748	Commune subvention	52 000,00	30 000,00
752	Locations	16 604,01	10 000,00
	Excedent 2023	4 729,96	
0,02	Excedent 2024		20 867,21
	TOTAL	73 333,97	60 867,21
		39 967,19	5 564,21

INVESTISSEMENT

Comptes	Dépenses d'investissement	Dépenses réalisées en 2024	BP 2025
164	Remboursement emprunt	19 099,98	20 000,00
0,01	Deficit 2023	15 993,68	
	TOTAL	35 093,66	20 000,00

Comptes	Recettes d'investissement	Recettes réalisées en 2024	BP 2025
0,21	Prélèvement recettes fonct		20 000,00
1068	Excedent	15 993,68	
	TOTAL	15 993,68	20 000,00
	Excedent 2024	- 19 099,98	
	Excedent 2024	20 867,21	

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

PROCÉDURE ACQUISITION PUBLIQUE SIMPLIFIÉE SUITE ABANDON MANIFESTE PARCELLE A N° 756

Délibération n° 012_2025_DEL

La procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste prévue aux articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), a été engagée par le maire sur la parcelle sise 3 rue Jean Moulin à Saint-Seurin de Cadourne (33180), cadastrée section A n° 756, appartenant à M. Anselme BATAILLEY, par Monsieur DEPOILLY Yves, Office Notarial de Kerpoisson-Sueur-Dhont, 69 avenue Charles de Gaulle 95160 Montmorency.

Le maire a établi le 16 février 2021 un procès-verbal provisoire constatant l'état d'abandon manifeste du bien cité ci-dessus. Ce procès-verbal provisoire a fait l'objet des mesures de publicité (affichage, journaux) et d'une notification adressée aux propriétaires cités ci-dessus de la parcelle en cause, conformément aux dispositions des articles L.2243-2 et L.2243-4 du CGCT.

Les délais prévus par les dispositions réglementaires susvisées, impartis aux propriétaires de la parcelle concernée pour réaliser les travaux nécessaires et faire cesser l'état d'abandon sont écoulés, sans que les propriétaires les aient exécutés.

Aucune convention entre la commune et les propriétaires n'a été réalisée dans le cadre de cette procédure.

En conséquence, les délais prévus par les dispositions du CGCT étant épuisés, un procès-verbal définitif d'abandon manifeste a été établi le 31 mai 2023, a été notifié aux propriétaires, a été affiché devant l'immeuble et a été tenu à la disposition du public.

Par délibération du conseil municipal du 14 janvier 2025, il a été décidé de déclarer la parcelle en cause en état d'abandon manifeste et d'en poursuivre l'expropriation au profit de la commune afin de réaliser une opération de rénovation d'intérêt collectif. La constitution d'une réserve foncière étant nécessaire en raison des difficultés d'accessibilité que présente la parcelle, particulièrement le bâti, rendant complexe la définition d'un projet abouti avant la maîtrise du foncier par la commune. L'immeuble abandonné pourra être utilisé pour la salle des mariages et du conseil municipal, et en cabinet médical.

Dans le cadre de l'expropriation, en vertu des articles L.2243-3 et L.2243-4 du CGCT, un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire de son coût, ainsi que les pièces justificatives relatives à la mise en œuvre de la procédure d'abandon manifeste, a été tenu à la disposition du public du 03 février 2025 au 03 mars 2025 inclus, du lundi au vendredi, de 10 h à 17 h sans interruption, afin de recueillir ses observations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique en saisissant Monsieur le Préfet de la Gironde selon les modalités décrites à l'article L. 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à la réalisation de la présente délibération et à signer tous actes et pièces s'y rapportant.

SIGNALÉTIQUE DES CHÂTEAUX ARTISANS ET COMMERCES

Délibération n° 013_2025_DEL

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que par délibération n° 085_2024_DEL du 15 octobre 2024, il a été décidé de créer un groupe de travail chargé d'effectuer le recensement, la mise à jour et le démarchage de la signalétique commerciale et communale.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DEGAS, 3ème adjoint au maire, en charge de ce dossier.

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

Monsieur DEGAS indique qu'un courrier a été transmis aux châteaux domiciliés sur la commune afin de recenser leurs besoins en signalétique. Ce recensement se terminera le vendredi 7 mars. Les panneaux abîmés seront retirés de leur support.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer un tarif pour la fourniture et l'installation de la signalétique pour les artisans, commerçants, châteaux de la commune et pour les extérieurs :

- Fourniture et installation de l'adhésif : 30 € TTC le panneau une face
- Fourniture et installation d'un support et de l'adhésif : 60 € TTC le panneau une face

Il propose également de demander aux artisans, commerçants et châteaux extérieurs à la commune une participation pour leur publicité à hauteur de 50 € TTC le panneau et par an.

Entendues ces explications, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** le coût pour les artisans, commerçants, châteaux de la commune et pour les extérieurs :
 - * de la fourniture et de l'installation d'un adhésif à 30 € TTC le panneau une face
 - * de la fourniture et installation d'un support et d'un adhésif à 60 € TTC une face
- **FIXE** la participation pour la publicité des artisans, commerçants et châteaux extérieurs à la commune à 50 € TTC le panneau et par an
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

TARIF DE LA MAISON DES JEUNES 2025

Délibération n° 014_2025_DEL

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal s'il souhaite augmenter la cotisation de la Maison des Jeunes pour l'année 2025.

En effet, cette participation permet aux adolescents, dès 11 ans et jusqu'à 17 ans de pratiquer différentes activités durant les vacances scolaires et les mercredis après-midi.

Monsieur le Maire indique que le montant actuel unique est de 35 € par enfant, il n'est pas dégressif lorsque qu'il y a plusieurs enfants de la même famille.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

ACCEPTE de ne pas augmenter le tarif unique de 35 € par an et par enfant de la maison des jeunes pour l'année 2025.

PRECISE que le tarif n'est pas dégressif lorsqu'il y a plusieurs enfants de la même famille.

CRÉATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN EMPLOI PERMANENT À TEMPS NON COMPLET D'UN ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION ET AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Délibération n° 015_2025_DEL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 332-8 5° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (17h30 hebdomadaires maximum) chargé de l'animation-coordination de la maison de partage de l'habitat inclusif "Les Martinets" ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 1er mai 2025 au tableau des effectifs d'un emploi d'adjoint territorial d'animation correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation pour 17 h 30 hebdomadaires ;

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, ou le cas échéant, par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3-3-4° de la loi du 26 janvier 1984 pour la volonté d'un recrutement de proximité et de l'incertitude quant à la permanence de l'emploi dans le temps ;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale de ces contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée ;
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'un diplôme ou d'une expérience significative dans le domaine de l'animation ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint territorial d'animation ;
- Que Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement ;

Que le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

DÉPÔTS SAUVAGES ET INCIVILITÉS : INSTAURATION D'UNE AMENDE ADMINISTRATIVE FORFAITAIRE

Arrivée de Cédric FAUCHEY à 19 h 55

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a assisté à une réunion sur les dépôts sauvages et les incivilités. Il précise que de plus en plus de dépôts sauvages ont lieu sur notre commune.

Les documents qui ont été remis lors de cette réunion vont être adressés à l'ensemble des élus afin que le conseil municipal puisse délibérer lors d'une prochaine réunion sur l'instauration d'une amende administrative forfaitaire.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Carte Communale** : Monsieur le Maire informe son conseil qu'il assistera à une réunion le 11 mars 2025 à

Séance du Conseil Municipal du 03 mars 2025

Brach avec M. Didier PHOENIX, Président du SMERSCOT en Médoc, afin d'étudier la possibilité d'orienter la carte communale vers un Plan Local d'Urbanisme.

- **Micro-crèche** : Les travaux avancent bien. L'ouverture est prévue le 24 mars 2025.

Le personnel du service technique a contribué à l'embellissement de l'espace Paul Daumains. Monsieur le Maire félicite les cantonniers pour leur travail. Les façades de la micro-crèche et le retour du mur de M. Dominique Bordeau vont être nettoyés.

- **Clôture Habitat Inclusif** : le devis a été signé pour un montant de 22 921,20 € TTC. Le sens de circulation des véhicules sera défini en fonction du camion de ramassage des ordures ménagères.

- **Chauffage du foyer socio-culturel** : Lors d'une location, le thermostat a été touché par les utilisateurs de la salle provoquant son blocage. Une réparation provisoire a été effectuée par la société Vedrenne. Afin d'éviter à l'avenir que le thermostat soit dérégulé, un boîtier a été installé.

- **La Maréchale** : Monsieur le Maire remercie Messieurs Alban MATHIEU, Didier ANTRAS, Alain DEGAS, pour l'aménagement des pontons côté St-Yzans.

Pour information, des panneaux d'information concernant le fonctionnement des batardeaux de la digue vont être installés.

L'installation de caméras pour sécuriser le système de protection du hameau de la Maréchale est nécessaire. Des devis sont en cours...

- **Guinguette** : M. PASQUALE est venu retirer le courrier recommandé en mairie. Monsieur le Maire précise qu'il a reçu M. Pasquale et qu'il lui a demandé de retirer la guinguette avant le 31 mars 2025 ou de trouver un repreneur. Affaire à suivre...

- **Marchés gourmands** : Actuellement, c'est un compteur provisoire. On règle un abonnement tous les mois et la consommation. Nous pouvons demander sa prorogation mais 3 fois maximum.

Si on met un compteur fixe, ça coûte 2 000 € la première année et les années suivantes, on règle uniquement la consommation et l'abonnement (environ 600 €).

Monsieur le Maire propose l'installation d'un compteur fixe.

- **Voirie** : le traçage au sol des STOP sera réalisé en mars/avril.

- **Eclairage public LED** : Monsieur le Maire propose à son conseil de réfléchir sur la mise en place de l'éclairage public LED. Il faudrait prévoir au moins un budget de 15 000 € pour l'installation d'une quinzaine de compteurs LINKY.

Nous pourrions également envisager d'équiper la toiture de l'école de panneaux photovoltaïques. Cet équipement serait avantageux car l'école est fermée en juillet et en août.

- **Camion de concassé** : Monsieur le Maire indique qu'un camion de concassé a été livré pour boucher les trous des passes (714 € TTC) et il manque encore au moins 2 camions.

Il précise que les passes sont utilisées par les viticulteurs et les chasseurs. A compter de ce jour et pour éviter tous désaccords sur la détérioration de ces chemins, les passes seront renouvelées uniquement entre le 1^{er} avril et le 30 août.

- **Fête du Printemps** : Le Comité des Fêtes organise une paëlla le samedi 22 mars à 20 h à l'occasion de la fête du Printemps.

- **Clôture M. VILMUS** : Afin de construire la digue de protection du hameau de la Maréchale, M. Vilmus a cédé une partie de sa parcelle à la commune. En contrepartie, la commune doit prévoir l'achat du matériel pour que M. VILMUS puisse refaire sa clôture. Monsieur le Maire propose de se rendre sur place pour estimer le coût de l'opération et de recevoir Monsieur VILMUS. Monsieur BIROT se propose d'assister au rendez-vous.

- **Pompe puits du stade** : Une réparation est nécessaire ou un remplacement.

- **Chiens** : Durant plusieurs jours, Monsieur le Maire a été sollicité sur plusieurs problèmes de chiens. Afin que chacun puisse vivre en toute quiétude, il serait souhaitable que les propriétaires d'animaux trouvent des solutions pour ne pas déranger les voisins.

L'ordre du jour étant épuisé et l'assemblée n'ayant plus de question, la séance est levée à 20 h 35.

Le secrétaire de séance,
Stéphane BIROT

Le Maire,
Frédéric LARROQUE